



# Plan de formation

relatif à l'ordonnance sur la formation  
professionnelle initiale

**Aide-Carreleuse AFP**  
**Aide-Carreleur AFP\***

du 28 septembre 2010

**SPV** Schweizerischer Plattenverband  
**ASC** Association Suisse du Carrelage  
**ASP** Associazione Svizzera delle Piastrelle

[www.plattenverband.ch](http://www.plattenverband.ch)

\* Pour faciliter la lecture du document, le masculin est utilisé pour désigner les deux sexes.

## Table des matières

<b>Partie A</b>	<b>Compétences opérationnelles et buts de la formation</b>	<b>3</b>
	Note explicative sur les compétences opérationnelles	3
	Niveaux taxonomiques	7
	Objectif général 1: Travaux de carrelage	9
	Objectif général 2: Administration	13
	Objectif général 3: Sécurité au travail, protection de la santé et protection de l'environnement dans le contexte de l'entreprise	14
<b>Partie B</b>	<b>Tableau des leçons</b>	<b>16</b>
<b>Partie C</b>	<b>Organisation, répartition et durées des cours interentreprises</b>	<b>17</b>
	1. Responsable des cours	17
	2. Organes	17
	3. Convocation	17
	4 Période, durée et sujets principaux	18
	5 Evaluation	18
<b>Partie D</b>	<b>Procédure de qualification</b>	<b>19</b>
	1. Organisation	19
	2. Domaines de qualification	19
	3. Note d'expérience	20
	4. Evaluation	20
<b>Partie E</b>	<b>Approbation et entrée en vigueur</b>	<b>21</b>
	Annexe	22
	Liste des sources	22
	Liste des sources	23

## Partie A Compétences opérationnelles et buts de la formation

### Note explicative sur les compétences opérationnelles

#### Compétences professionnelles

Le plan de formation des aides-carreleurs se base sur la méthode Triplex et s'articule autour de trois axes : les objectifs généraux, les objectifs particuliers et les objectifs évaluateurs.

Un ou plusieurs objectifs généraux sont associés aux objectifs particuliers qui pourront alors être concrétisés à leur tour par des objectifs évaluateurs mesurables. Les objectifs évaluateurs dans l'entreprise représentent les buts proprement dits de la formation. Les objectifs sont atteints à l'aide des objectifs évaluateurs de l'école et des cours interentreprises.

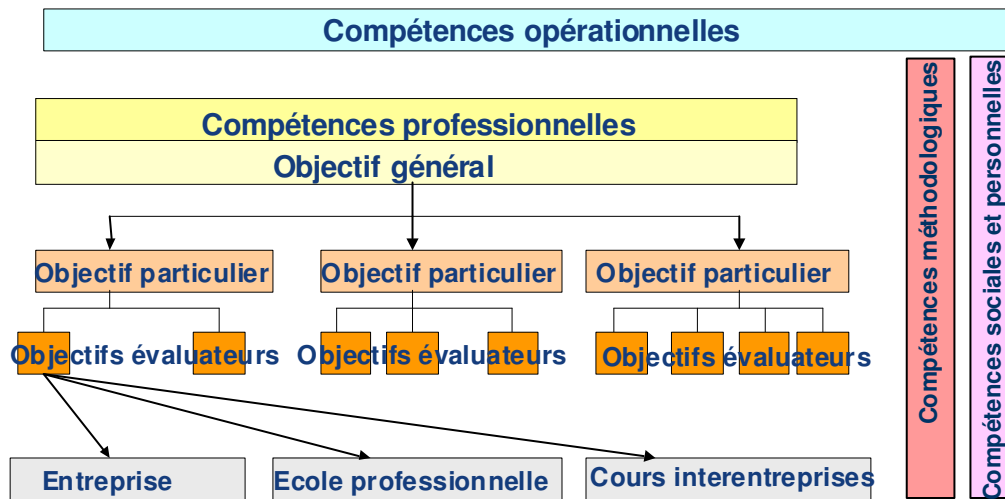
**Les objectifs généraux** décrivent les situations pouvant se présenter dans l'exercice de la profession, les conclusions générales ou les normes et en tirent les conséquences pour la formation des aides-carreleurs.

**Les objectifs particuliers** décrivent des activités ou des déroulements concrets dans l'exercice du travail et dans le quotidien des aides-carreleurs.

Sur le plan des objectifs particuliers, on attribue les compétences méthodologiques, sociales et personnelles nécessaires (voir pages 4 à 6).

**Les objectifs évaluateurs** décrivent les tâches individuelles mesurables ainsi que le comportement observable des aides-carreleurs concrétisant les objectifs particuliers. Le niveau de difficulté de chaque objectif évaluateur est indiqué par des degrés de compétences (taxonomie) (voir page 7).

### Méthode Triplex



## **Compétences méthodologiques (CM)**

### **CM 1 Techniques de travail et résolution de problèmes**

Sur le chantier, il est important de travailler de manière organisée, de mettre en place des processus de manière rationnelle et de garantir la sécurité au travail, la protection de la santé et la protection de l'environnement dans le contexte de l'entreprise. Les aides-carreleurs s'acquittent de leurs tâches professionnelles selon directives à l'aide des moyens auxiliaires appropriés. Ils effectuent leur travail en suivant les objectifs.

### **CM 2 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus**

Les processus économiques ne peuvent pas être considérés isolément. Les aides-carreleurs connaissent des méthodes leur permettant d'accomplir leur travail sur le chantier. Ils sont conscients des incidences de leurs activités sur leurs collègues et se comportent en conséquence.

### **CM 3 Stratégies d'information et de communication**

L'application des nouvelles technologies de l'information et de la communication prend de plus en plus d'importance dans le commerce spécialisé. Les aides-carreleurs connaissent la transmission des informations au sein de l'entreprise.

### **CM 4 Actions dans une optique économique**

Des actions dans une optique économique est essentielle pour assurer la pérennité de l'entreprise. Les aides-carreleurs savent que les matériaux qui leur sont confiés doivent être mis en œuvre dans une optique économique. Ils accomplissent les tâches qui leur sont confiées de manière efficace et appliquent les matériaux de manière rationnelle.

### **CM 5 Stratégies d'apprentissage**

Différentes stratégies permettent d'apprendre plus efficacement et de se former tout au long de la vie. Comme les styles d'apprentissage varient d'une personne à l'autre, les aides-carreleurs remettent en question leur manière d'apprendre et l'adaptent aux différentes tâches et problématiques. Ils adoptent les stratégies d'apprentissage qui leur conviennent le mieux, de manière à apprendre avec plaisir et efficacement tout en approfondissant leurs compétences, tant en termes d'apprentissage tout au long de la vie qu'en termes d'apprentissage individuel.

### **CM 6 Comportement respectueux de l'environnement**

Aujourd'hui, un comportement respectueux de l'environnement est devenu indispensable dans le quotidien professionnel. Les aides-carreleurs sont disposés à prendre des mesures de protection de l'environnement dans le contexte de l'entreprise et à identifier les potentiels d'amélioration dans ce domaine.

## **Compétences sociales et personnelles (CS)**

### **CS 1 Autonomie et responsabilité**

L'ensemble des collaborateurs est coresponsable des processus de production et du succès de l'entreprise. Les aides-carreleurs sont conscients de leur responsabilité et travaillent consciencieusement.

### **CS 2 Apprentissage tout au long de la vie**

Le domaine du carrelage est en perpétuel changement. Il est nécessaire de s'adapter à des changements rapides des besoins ou de la situation. Les aide-carreleurs en sont conscients et sont disposés à acquérir en permanence de nouvelles connaissances et à apprendre tout au long de la vie. Ils sont ouverts aux nouveautés et abordent l'innovation et les changements avec un état d'esprit créatif; ils augmentent leur compétitivité sur le marché du travail et affirment leur personnalité.

### **CS 3 Capacité à gérer des conflits**

Sur le chantier, les aides-carreleurs rencontrent des personnes de différentes professions avec leurs propres idées et opinions. Il n'est pas rare de voir surgir des situations conflictuelles. Les aides-carreleurs en sont conscients et réagissent de manière calme et réfléchi dans de pareils cas.

### **CS 4 Aptitude au travail en équipe**

Les tâches professionnelles sont résolues de manière individuelle ou en groupe. Les aides-carreleurs sont capables de travailler en équipe et en respectent les règles.

### **CS 5 Civilité**

Des contacts avec des personnes exigent des approches appropriées en termes de comportement et de courtoisie. Les aides-carreleurs adaptent leur comportement et leur tenue vestimentaire aux différentes situations. Ils adaptent leur langage et leur comportement aux différentes situations et aux besoins de leurs partenaires. Ils sont ponctuels et consciencieux.

### **CS 6 Exactitude**

Le maniement de matériel de haute qualité est très exigeant. Les aides-carreleurs accomplissent leur travail selon les règles de l'art et d'après les directives de l'entreprise. Ils traitent les locaux, les installations et le matériel qu'ils utilisent avec le plus grand soin.

**CS 7 Discrétion**

Les aides-carreleurs travaillent en partie dans des locaux habités. La discrétion est indispensable pour une bonne relation avec la clientèle. Les aides-carreleurs en sont conscients.

**CS 8 Résistance au stress**

L'accomplissement des différentes tâches des aides-carreleurs exige des efforts tant physiques qu'intellectuels. Les aides-carreleurs sont capables de faire face à des situations de stress en appréhendant les tâches qui leur incombent d'une manière calme et réfléchie.

## Niveaux taxonomiques

Chaque objectif évaluateur est caractérisé sous forme d'un niveau taxonomique (NT). La distinction se présente en six niveaux de compétences (C1 à C6). Cette hiérarchisation met en évidence le niveau d'exigence cognitif de l'objectif évaluateur respectif.

Ils signifient en particulier :

### **C1 Savoir**

Les aides-carreleurs AFP restituent par cœur les connaissances qu'ils ont apprises. Ils citent, désignent ou énumèrent différents éléments.

### **C2 Comprendre**

Les aides-carreleurs AFP comprennent et interprètent des faits. Ils expliquent, décrivent, justifient ou commentent les effets de différents matériaux.

### **C3 Appliquer**

Les aides-carreleurs AFP appliquent leurs connaissances dans la pratique. Ils calculent, élaborent, développent ou mettent en œuvre un travail pratique.

### **C4 Analyser**

Les aides-carreleurs AFP analysent une situation complexe et en déduisent de manière autonome les structures et principes qui en sont à la base, sans au préalable en avoir eu connaissance. Ils analysent, classent ou comparent les caractéristiques des différentes situations.

### **C5 Synthétiser**

Les aides-carreleurs AFP sont créatifs. Non seulement ils analysent, mais ils apportent de nouvelles idées pour résoudre un problème et développent des choses nouvelles qu'ils planifient, développent ou conçoivent.

### **C6 Evaluer**

Les aides-carreleurs AFP portent un jugement sur des faits complexes et justifient leur propre avis sur une matière complexe.

# Structure catalogue des objectifs de formation

**Objectif général No**  
**Objectif général titre**  
**Objectif général 4: sécurité au travail, protection de la santé et protection de l'environnement dans le**  
**Objectif général**

Les facteurs « santé » et « absence d'accidents » sont dans l'intérêt des employés et des employeurs. Ils contribuent tous deux à améliorer la qualité de vie, le bien-être et les performances et permettent d'éviter des coûts, pour les personnes concernées, pour l'entreprise et pour la société.

Les carreleurs sont sensibilisés aux principaux risques qu'ils peuvent encourir, dans leur travail et pendant leur temps libre, et apprennent à prendre soin de leur santé et à prévenir les accidents.

Les carreleurs connaissent les relations écologiques et en tiennent compte dans leur travail.

**Objectif particulier**  
**Objectif particulier 4.1: Sécurité au travail, protection de la santé et protection de l'environnement dans le contexte**  
**Compétence méthodologique**

Respecter les mesures de la sécurité au travail, de la protection de la santé et de la protection de l'environnement dans le contexte

CM: techniques de travail et résolution de problèmes, stratégies d'information et de communication, créativité, approche et action processus, actions dans une optique économique, méthodes de conseil et de vente, stratégies d'apprentissage, comportement de l'environnement.

CS: autonomie et responsabilité, apprentissage tout au long de la vie, civilité, exactitude, aptitude à gérer des conflits, résistance au stress.

**Compétence personnelle et sociale**

No	Objectifs évaluateurs dans l'entreprise	NT	Objectifs évaluateurs à l'école professionnelle	NT	Objectifs évaluateurs dans les cours interentreprises	NT
4.1.1	Nommer les personnes de la sécurité au travail.	C1			Appliquer les mesures de sécurité au travail.	C3
4.1.2	Appliquer les directives.	C3	Expliquer les directives.	C2		
4.1.3	Tenir l'équipement de protection personnelle en bon état et y recourir selon la situation.	C3			Tenir l'équipement de protection personnelle en bon état et y recourir selon la situation.	C3

**Objectif évaluateur**

**Niveau taxonomique**



## **Objectif général 1: Travaux de carrelage**

Les revêtements de carrelage ont une longue tradition. Ils sont posés depuis des siècles aux murs et aux sols, à l'intérieur et à l'extérieur, de couleurs, modèles et formats variés. Les revêtements de carrelage sont hygiéniques, faciles à entretenir et extrêmement durables.

Les aides-carreleurs ont un travail de précision. Ils disposent d'un grand nombre de matériaux permettant de concevoir différentes surfaces avec divers matériaux. Les aides-carreleurs posent des matériaux céramiques de différentes manières et couleurs sur des surfaces rectangulaires.

Les aides-carreleurs mettent en œuvre de simples fonds (supports) selon directives. Après la pose, les carreaux sont jointoyés avec différents matériaux. Ils maîtrisent également la pose de profilés. Pour terminer, ils protègent leur œuvre.

### Objectif particulier: 1.1 Travaux préparatoires

Préparer les travaux de carrelage selon directives.

CM: techniques de travail et résolution de problèmes, stratégies d'information et de communication, approche et action interdisciplinaires axées sur les processus, actions dans une optique économique, stratégies d'apprentissage, comportement respectueux de l'environnement.

CS: autonomie et responsabilité, apprentissage tout au long de la vie, exactitude.

No	Objectifs évaluateurs dans l'entreprise	NT	Objectifs évaluateurs à l'école professionnelle	NT	Objectifs évaluateurs dans les cours interentreprises	NT
1.1.1	Reconnaître la situation sur le chantier concernant les travaux et la surface disponible.	C2	Expliquer les complexités de l'installation de chantier.	C2		
1.1.2	Reconnaître et expliquer les fonds (supports) existants ainsi que les installations sanitaires en rapport avec les travaux consécutifs.	C2	Décrire les différents fonds (supports) et installations sanitaires.	C2		
1.1.3	Mettre en œuvre de simples fonds (supports).	C3	Enumérer les matériaux et constructions de simples fonds (supports).	C2	Mettre en pratique les principes de base et les applications pour de simples fonds (supports).	C3
1.1.4	Mettre en œuvre la répartition des surfaces selon directives pour les travaux consécutifs.	C2	Expliquer les principes de la répartition des surfaces	C2	Mettre en pratique selon directives les principes de base et les applications pour la répartition des surfaces.	C3

## Objectif particulier 1.2 : Pose

Poser des carreaux de céramique sur des surfaces rectangulaires

CM: techniques de travail et résolution de problèmes, stratégies d'information et de communication, approche et action interdisciplinaires axées sur les processus, actions dans une optique économique, comportement respectueux de l'environnement

CS: autonomie et responsabilité, stratégies d'apprentissage et apprentissage tout au long de la vie, civilité, exactitude, discrétion, aptitude à gérer des conflits, résistance au stress

No	Objectifs évaluateurs dans l'entreprise	NT	Objectifs évaluateurs à l'école professionnelle	NT	Objectifs évaluateurs dans les cours interentreprises	NT
1.2.1	Énumérer les produits de pose.	C1	Expliquer les produits de pose.	C2	Reconnaître les produits de pose.	C2
1.2.2	Poser des revêtements rectangulaires horizontaux à l'intérieur.	C3	Décrire les techniques de pose rectangulaires des revêtements horizontaux à l'intérieur.	C2	Mettre en pratique les principes de base et les applications pour la pose de surfaces rectangulaires horizontales.	C3
1.2.3	Poser des revêtements rectangulaires verticaux à l'intérieur.	C3	Décrire les techniques de pose rectangulaires de revêtements verticaux à l'intérieur.	C2	Mettre en pratique les principes de base et les applications pour la pose de surfaces rectangulaires verticales.	C3
1.2.4	Poser des revêtements de plinthes.	C3	Présenter les techniques de pose des revêtements de plinthes.	C2	Mettre en pratique les principes de base et les applications pour la pose de revêtements de plinthes.	C3
1.2.5	Poser des protections d'angles.	C3	Expliquer les techniques de pose des protections d'angles.	C2	Mettre en pratique les principes de base et les applications pour la pose de protections d'angles.	C3

### Objectif particulier 1.3 Jointoiment

Remplir les joints avec des matériaux rigides.

CM: techniques de travail et résolution de problèmes, approche et action interdisciplinaires axées sur les processus, actions dans une optique économique, stratégies d'apprentissage, comportement respectueux de l'environnement

CS: autonomie et responsabilité, apprentissage tout au long de la vie, exactitude, aptitude à gérer des conflits, résistance au stress

No	Objectifs évaluateurs dans l'entreprise	NT	Objectifs évaluateurs à l'école professionnelle	NT	Objectifs évaluateurs dans les cours interentreprises	NT
1.3.1	Énumérer les produits pour le jointoiment.	C1	Expliquer les produits pour le jointoiment.	C2	Reconnaître les produits pour le jointoiment.	C2
1.3.2	Mettre en œuvre des jointoiments avec des liants minéraux (p.ex. CEM).	C3	Décrire la technique de jointoiment avec des liants minéraux (p.ex. CEM, CG.)	C2	Mettre en pratique les principes de base et les applications de jointoiment avec des liants minéraux.	C3

### Objectif particulier 1.4: Travaux de fin de chantier

Protéger les revêtements terminés

CM: techniques de travail et résolution de problèmes, actions dans une optique économique, stratégies d'apprentissage, comportement respectueux de l'environnement

CS: autonomie et responsabilité, apprentissage tout au long de la vie, exactitude

No	Objectifs évaluateurs dans l'entreprise	NT	Objectifs évaluateurs à l'école professionnelle	NT	Objectifs évaluateurs dans les cours interentreprises	NT
1.4.1	Protéger les éléments de construction contre la poussière, les taches et les chocs.	C3	Énumérer les bases théorétiques des mesures de protection.	C1		

## Objectif général 2: Administration

Les aides-carreleurs sont capables de noter les travaux effectués dans un formulaire de rapport journalier.

### Objectif particulier 2.1 : Administration

Rédiger des rapports journaliers.

CM: stratégies d'information et de communication, stratégies d'apprentissage.

CS: autonomie et responsabilité, apprentissage tout au long de la vie, civilité, exactitude.

No	Objectifs évaluateurs dans l'entreprise	NT	Objectifs évaluateurs à l'école professionnelle	NT	Objectifs évaluateurs dans les cours interentreprises	NT
2.1.1	Rédiger des rapports journaliers.	C3	Expliquer les connexités entre les différents rapports.	C2	Rédiger des rapports.	C3
2.1.2	Lire le planning de travail et de chantier	C1	Expliquer de simples diagrammes.	C2		

### **Objectif général 3: Sécurité au travail, protection de la santé et protection de l'environnement dans le contexte de l'entreprise**

Les facteurs « santé » et « absence d'accidents » sont dans l'intérêt des employés et des employeurs. Ils contribuent tous deux à améliorer la qualité de vie, le bien-être et les performances et permettent d'éviter des coûts, pour les personnes concernées, pour l'entreprise et pour la société.

Les aides-carreleurs sont sensibilisés aux principaux risques qu'ils peuvent encourir, dans leur travail et pendant leur temps libre, et apprennent à prendre soin de leur santé et à prévenir les accidents.

Les aides-carreleurs connaissent les relations écologiques et en tiennent compte dans leur travail.

### Objectif particulier 3.1: Sécurité au travail, protection de la santé et protection de l'environnement dans le contexte de l'entreprise

Respecter les mesures de la sécurité au travail, de la protection de la santé et de la protection de l'environnement dans le contexte de l'entreprise.

CM: technique de travail et résolution de problèmes, stratégies d'information et de communication, approche et action interdisciplinaires axées sur les processus, actions dans une optique économique, stratégies d'apprentissage, comportement respectueux de l'environnement.

CS: autonomie et responsabilité, apprentissage tout au long de la vie, civilité, exactitude, aptitude à gérer des conflits, résistance au stress.

No	Objectifs évaluateurs dans l'entreprise	NT	Objectifs évaluateurs à l'école professionnelle	NT	Objectifs évaluateurs dans les cours interentreprises	NT
3.1.1	Appliquer les directives CFST	C3	Expliquer les directives CFST.	C2		
3.1.2	Tenir l'équipement de protection personnel en bon état et y recourir selon la situation.	C3			Tenir l'équipement de protection personnel en bon état et y recourir selon la situation.	C3
3.1.3	Tenir compte des dangers inhérents aux outils et aux machines.	C3			Décrire les dangers inhérents aux outils et aux équipements électriques et prendre les mesures appropriées	C3
3.1.4	Prendre les mesures de protection inhérentes à l'utilisation de substances dangereuses.	C2	Décrire les dangers inhérents à l'utilisation de substances dangereuses.	C2	Prendre les mesures appropriées inhérentes à l'utilisation de substances dangereuses.	C2
3.1.5	Savoir donner les premiers secours en cas d'urgence.	C3	Décrire les risques pour la santé.	C2		
3.1.6	Respecter les prescriptions légales pour les matières nocives à l'environnement.	C3	Enumérer les prescriptions légales pour les matières nocives à l'environnement.	C1	Travailler les matières nocives à l'environnement selon les prescriptions légales.	C3
3.1.7		C3	Expliquer les principes du recyclage des déchets.	C2	Appliquer le recyclage des déchets par la méthode de tri.	C3

## Partie B Tableau des leçons

Le nombre de leçons et leur répartition dans les différents domaines des connaissances professionnelles ainsi que dans les années d'apprentissage sont obligatoires. Des dérogations ne sont possibles qu'en accord avec les autorités responsables et les organisations du monde du travail.

Domaines d'enseignement	1e année d'apprentissage	2e année d'apprentissage	Total
<b>Connaissances professionnelles</b>	<b>200</b>	<b>200</b>	<b>400</b>
Administration		40	40
Travaux de carrelage	140	120	260
Sécurité au travail, protection de la santé et protection de l'environnement dans le contexte de l'entreprise	60	40	100
<b>Branches générales</b>	<b>120</b>	<b>120</b>	<b>240</b>
<b>Sport</b>	<b>40</b>	<b>40</b>	<b>80</b>
<b>Leçons au total</b>	<b>360</b>	<b>360</b>	<b>720</b>



## **Partie C Organisation, répartition et durées des cours interentreprises**

### **1. Responsable des cours**

L'instance responsable des cours interentreprises est l'Association Suisse du Carrelage (ASC).

### **2. Organes**

Les organes des cours sont :

- a. la commission de surveillance
- b. la commission des cours

Les commissions se constituent elles-mêmes et adoptent un règlement d'organisation. Dans la commission de cours, au moins un siège est à accorder à un représentant/une représentante des cantons.

### **3. Convocation**

- 3.1. Les prestataires de cours édictent des convocations personnelles, d'entente avec les autorités cantonales responsables. Lesdites convocations sont envoyées aux entreprises d'apprentissage, à l'attention des personnes en formation.
- 3.2. La participation aux cours interentreprises est obligatoire.
- 3.3. Si les personnes en formation ne peuvent participer aux cours interentreprises pour une raison justifiée (maladie certifiée par un médecin, accident, etc.), le formateur doit informer immédiatement les prestataires par écrit sur les raisons de l'absence.

#### 4 Période, durée et sujets principaux

CI	Réalisation	Sujet / Objectif général	Durée
Cours 1	1 <sup>e</sup> semestre	Travaux de carrelage: <ul style="list-style-type: none"><li>• Administration</li><li>• Travaux de préparation</li></ul>	10 jours à 8h
Cours 2	2 <sup>e</sup> semestre	Travaux de carrelage: <ul style="list-style-type: none"><li>• Pose</li></ul>	15 jours à 8h
Cours 3	3 <sup>e</sup> semestre	Travaux de carrelage: <ul style="list-style-type: none"><li>• Jointoiement</li><li>• Travaux de fin de chantier</li></ul>	15 jours à 8h
		<b>Total</b>	<b>40 jours à 8h</b>

La sécurité au travail, la protection de la santé et la protection de l'environnement dans le contexte de l'entreprise sont enseignés dans les trois cours.

#### 5 Evaluation

Les cours suivants sont évalués : Cours 2 et 3.

La procédure est fixée dans les directives concernant la procédure de qualification.

## **Partie D Procédure de qualification**

### **1. Organisation**

La procédure de qualification est effectuée dans l'entreprise formatrice, dans une autre entreprise appropriée, dans une école professionnelle ou dans un centre de cours interentreprises. Une place de travail ainsi que des équipements nécessaires en parfait état sont mis à disposition de la personne en formation. La convocation stipule les outils et le matériel que la personne apprenante doit amener à l'examen.

### **2. Domaines de qualification**

#### **2.1 Travail pratique**

Dans ce domaine de qualification, il est évalué pendant 16 heures si les objectifs évaluateurs de l'entreprise et des cours interentreprises ont été atteints. Le domaine de qualification comprend:

Mise en œuvre de travaux de carrelage :

Pos. 1 Travaux préparatoires

Pos. 2 Revêtements de murs (pose, jointoiement, travaux de finition)

Pos. 3 Revêtements de sols (pose, jointoiement, travaux de finition)

#### **2.2 Connaissances professionnelles**

Dans ce domaine de qualification, il est évalué pendant 1,5 heures par écrit et 0.5 heures par oral si les objectifs évaluateurs des connaissances professionnelles ont été atteints. Le dossier de formation forme la base pour les tâches à résoudre dans la partie orale des examens. Le domaine de qualification comprend:

Pos. 1 Travaux de carrelage

Pos. 2 Administration

Pos. 3 Sécurité au travail, protection de la santé et protection de l'environnement dans le contexte de l'entreprise

Pos. 4 Entretien professionnel (selon directives relatives à la procédure de qualification)

### **2.3 Branches générales**

L'examen final dans le domaine de qualification des branches générales s'oriente à l'ordonnance de l'OFFT concernant les prescriptions minimales pour la culture générale dans la formation professionnelle initiale.

## **3. Note d'expérience**

Conformément à l'ordonnance sur la formation, la note d'expérience se compose des positions suivantes:

- a. connaissances professionnelles
- b. cours interentreprises

## **4. Evaluation**

La norme de réussite, l'attribution et la pondération des notes s'orientent à l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale.

## **Partie E Approbation et entrée en vigueur**

Le présent plan de formation entre en vigueur, avec l'approbation par l'OFFT, au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

### **Association Suisse du Carrelage ASC**

Le Président: Silvio Boschian

Dagmersellen, le 14 septembre 2010

### **Commission de la formation professionnelle**

Le Président: Ruedi Ammann

Ce plan de formation est approuvé par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie selon l'art. 10, al. 1, de l'ordonnance du 28 septembre 2010 sur la formation professionnelle initiale des aides-carreleurs AFP.

### **Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie**

La Directrice: Dr. Ursula Renold

Berne, le 28 septembre 2010

## **Annexe**

Liste des sources

## Liste des sources

Documents	Source
Ordonnance sur la formation professionnelle initiale de l'aide-carreleur AFP du 28 septembre 2010	Version électronique: Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie OFFT, <a href="http://www.bbt.admin.ch">www.bbt.admin.ch</a> Version imprimée: Office fédéral des constructions et de la logistique OFCL, <a href="http://www.bundespublikationen.admin.ch">www.bundespublikationen.admin.ch</a>
Plan de formation sur la formation professionnelle initiale de l'aide-carreleur AFP du 28 septembre 2010	Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie OFFT <a href="http://www.bbt.admin.ch">www.bbt.admin.ch</a> (publications et imprimés) ainsi que les autorités cantonales responsables pour la formation professionnelle.
Plan d'études standard pour l'entreprise	ASC, Association suisse du carrelage, <a href="http://www.plattenverband.ch">www.plattenverband.ch</a>
Dossier de formation	ASC, Association suisse du carrelage, <a href="http://www.plattenverband.ch">www.plattenverband.ch</a>
Directive relative au dossier de formation	ASC, Association suisse du carrelage, <a href="http://www.plattenverband.ch">www.plattenverband.ch</a>
Installation minimum de l'entreprise formatrice	ASC, Association suisse du carrelage, <a href="http://www.plattenverband.ch">www.plattenverband.ch</a>
Recommandations relatives à la qualité des entreprises formatrices	ASC, Association suisse du carrelage, <a href="http://www.plattenverband.ch">www.plattenverband.ch</a>
Rapport de formation	Centre suisse de services Formation professionnelle CSFO, <a href="http://www.sdbb.ch">www.sdbb.ch</a>
Plan d'études standard pour l'école professionnelle	ASC, Association suisse du carrelage, <a href="http://www.plattenverband.ch">www.plattenverband.ch</a>
Plan d'études standard pour les cours interentreprises	ASC, Association suisse du carrelage, <a href="http://www.plattenverband.ch">www.plattenverband.ch</a>
Règlement d'organisation pour les cours interentreprises	ASC, Association suisse du carrelage, <a href="http://www.plattenverband.ch">www.plattenverband.ch</a>
Directives relatives à la procédure de qualification	ASC, Association suisse du carrelage, <a href="http://www.plattenverband.ch">www.plattenverband.ch</a>
Glossaire/ Nouveaux termes de la loi sur la formation professionnelle/l'ordonnance sur la formation professionnelle 2004	ASC, Association suisse du carrelage, <a href="http://www.plattenverband.ch">www.plattenverband.ch</a>